Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260320-DP_2026_029-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

DÉCISION DU PRÉSIDENT
DP_2026_029

Décision du Président
DP_2026_029 - Conception et création de panneaux de sensibilisation à Parigné - service environnement

Le Président,

Considérant qu'un chantier ambitieux de suppression d'un étang est prévu en 2026 au lieu-dit « Les Quatre Vents » à Parigné avec présence d'un cheminement pour les promeneurs ;

Considérant que, dans le cadre des travaux milieux aquatiques menées par Fougères Agglomération, il est important de sensibiliser le grand public à la restauration et à la protection des milieux aquatiques et des cours d'eau ;

Considérant qu'une consultation a été lancée afin de créer et concevoir 2 panneaux de sensibilisation, comprenant la conception graphique, la réalisation des supports et panneaux, la livraison et la pose des produits ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2020.089 du Conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 portant délégation du Conseil communautaire au Président ;

DÉCIDE :

Article 1 – **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise L'ATELIER TRAIT GRAPHIQUE – 7, La Dévoriais, 35 390 GRAND FOUGERAY, pour la conception graphique des panneaux de sensibilisation sur la commune de Parigné, pour un montant de **1 285 € HT**, soit 1 542 € TTC ;

Article 2 – **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise PIC BOIS – Cap Ouest Signalétique, ZA du Pré Naval – Glénac, BP 80 027, 56 204 LA GACILLY CEDEX, pour la réalisation, la livraison et la pose de panneaux de sensibilisation sur la commune de Parigné, pour un montant de **1 758 € HT**, soit 2 109,60 € TTC ;

Article 3 – **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-président délégué à effectuer tous les actes se rapportant à l'exécution de la présente décision ;

Article 4 – **D'INFORMER** le Conseil d'Agglomération lors d'une prochaine réunion du Conseil ;

Fait à La Selle-en-Luitré, le 20 mars 2026

Patrick MANCEAU, Président
Pour le Président et par délégation

La Vice-présidente déléguée
Cécile PARLOT

FOUGERES AGGLOMERATION